

# Un responsable du Ministère : « Des moyens sont disponibles... si les projets sont bien définis ! »

Gilles Braun est responsable d'un bureau au Ministère de l'Education\*. Son rôle ? Permettre la mise à disposition de ressources numériques de qualité en définissant les besoins et en aidant les entreprises, les associations ou les établissements publics à les produire. *Tangente Education* est allé l'interroger.

**L**e « RIP » (reconnu d'intérêt pédagogique), vous connaissez tous ce label accordé par-cimonieusement aux logiciels susceptibles d'être utilisés dans le contexte scolaire. Eh bien,

munication pour l'enseignement, elle-même issue du service des technologies et des systèmes d'information, un service du secrétariat général du Ministère. Ouf !

\* Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



**Gilles Braun** : « L'usage du numérique dans l'enseignement en France a déjà une longue histoire, au point que la France fait partie du peloton de tête des pays qui utilisent de telles ressources, avec le Canada, les Etats-Unis et la Grande Bretagne. Avant l'arrivée de l'Internet, le marché était relativement clair, essentiellement scindé entre l'institutionnel, la formation professionnelle et le grand public. L'arrivée de l'Internet l'a déstabilisé, au point que les producteurs de ressources éprouvent des difficultés à trouver le modèle économique adéquat. Notre rôle, au-delà de la définition des besoins (projets et appels d'offres Schene) et de la labellisation (RIP), consiste donc aussi à accompagner la structuration industrielle, en soutenant la production mais aussi en nous préoccupant des canaux de diffusion. »

*L'arrivée de l'Internet a déstabilisé le marché des ressources numériques...*

la commission qui statue est réunie par le Bureau des ressources numériques dont le responsable est Gilles Braun. Si vous tenez absolument à connaître l'organigramme de la rue de Grenelle, sachez que ce bureau dépend de la sous-direction des technologies de l'information et de la com-

## Une loi de finance plus souple

**Tangente Education** : « Une façon simple de développer l'usage des ressources multimédia et en même temps de consolider les entreprises innovantes qui les produisent n'est-elle pas de favoriser l'attribution de budgets consacrés au numérique, tant par les rectorats que par les collectivités locales ? »

**Gilles Braun** : « De tels budgets existent et ne demandent qu'à être attribués.

- D'abord, il y a la nouvelle philosophie de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), expérimentée en 2005 et généralisée en 2006, qui permet à l'établissement de faire ses répartitions budgétaires comme il l'entend, sans se soucier des « fléchages » qui avaient cours précédemment. Et ceci est aussi vrai pour les budgets issus des rectorats que des collectivités. Cette nouvelle approche budgétaire, qui va dans le sens de la souplesse, encore peu exploitée par les établissements, s'applique d'ailleurs aussi au Ministère, puisque dans le bureau que je dirige, nous avons maintenant une ligne budgétaire globale au lieu de quatre précédemment.

- Ensuite, les enveloppes peuvent être modifiées en fonction du projet d'établissement. Et la réalité, c'est que les collectivités sont prêtes à financer les bons projets ! Bien sûr, il n'est pas facile de construire un projet, de le budgétiser, de l'insérer de manière cohérente dans le projet d'établissement. Mais c'est un effort qui sera très souvent

suivi d'effet. Ceux qui se plaignent de manquer de ressources ne les ont souvent pas demandées ! »

**Tangente Education** : « Que conseiller aux enseignants qui souhaitent disposer de ressources numériques supplémentaires ? »

**Gilles Braun** : « Qu'ils participent à la vie démocratique de l'établissement en demandant ces ressources ! Qu'ils fassent un projet puis qu'ils motivent leur chef d'établissement, dont c'est le métier, pour qu'il participe à son élaboration, à sa budgétisation et l'argumentation auprès du rectorat ou des collectivités dans le cadre du projet d'établissement. Ils obtiendront le budget, d'autant que les sommes en jeu sont relativement faibles, au regard d'autres postes budgétaires. L'argent est un faux problème ! Lorsqu'un projet n'aboutit pas, ce n'est presque jamais à cause de l'aspect financier, mais de sa formalisation.

*Les collectivités sont prêtes à financer les bons projets !*

propos recueillis par Gilles Cohen



## À la région Île-de-France

Mme Elisabeth Gourevitch est vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, en charge du dossier des lycées (dont la région a la charge). *Tangente-Education* l'a interrogée sur les actions de la Région Ile-de-France dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Si la façon dont sont prises en compte les demandes spécifiques des établissements n'a pas fait l'objet d'une réponse claire, il s'est avéré en revanche qu'une politique systématique a été menée dans de nombreuses directions.

**Elisabeth Gourevitch** : « Les 468 lycées de la région et leurs 100 000 ordinateurs sont tous maintenant équipés d'une connexion à Internet haut débit, l'accès ADSL étant remboursé par la région. Chaque CDI de lycée (Centre de Documentation et d'Information) dispose d'une connexion accessible aux élèves. Par ailleurs, tous les lycéens d'Ile-de-France peuvent maintenant bénéficier de cours de soutien par Internet. La mise en place de cette action de soutien peut être faite sur demande du chef d'établissement. »

### Soutien systématique par Internet

La mise en place généralisée d'outils d'accompagnement scolaire par Internet fait suite à une expérimentation menée pour les élèves de seconde dans quelques lycées (ZEP) depuis l'année scolaire 2003-2004, avec les conseillers TICE des recteurs des trois académies, les inspecteurs et l'IREM de Paris VII, dirigée par Michèle Artigue. Une gamme d'outils logiciels (commerciaux ou élaborés au sein de l'Education Nationale) avait été présentée aux enseignants et aux chefs d'établissements afin de faciliter leurs choix, qui se sont essentiellement portés sur les outils de l'Académie de Versailles, de Paraschool et du CNED. Une subvention régionale était accordée aux établissements sur justificatif de dépenses, dans la limite d'un plafond (de 2000 à 6000 euros) dépendant du nombre d'élèves concernés. L'expérimentation a été poursuivie et étendue en 2004 et en 2005, année où le budget consacré à l'expérience s'est monté à 100 000 euros. On nous annonce aujourd'hui que tous les lycées volontaires de la région peuvent dorénavant, dans les limites du budget qui lui est consacré, adhérer à l'opération, qui a fait l'objet d'une large publicité lors d'une journée interacadémisque qui s'est tenue en mai 2005. Mais les enseignants sont-ils vraiment au courant ?